

Metz, le 10 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

La responsable de l'unité de la police de l'eau  
à

Département de la Moselle

Monsieur le Président

CS 11096

57036 Metz Cedex 1

Affaire suivie par : Vincent HENNEL  
Tél : 03.87.28.30.87  
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

**Objet :** remplacement de l'ouvrage d'art SB 175 à Bébing et Imling (57).

Courrier d'accord immédiat.

Nos réf. : VH/SGMS.

**PJ :** 1 récépissé

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- remplacement de l'ouvrage d'art SB 175 à Bébing et Imling (57).

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 7 juin 2024 (référence du récépissé : DIOTA-240607-154612-999-015), j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Vous pouvez entreprendre cette opération dès réception de ce courrier.

Une copie de la déclaration, du récépissé ci-joint et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Bébing et Imling où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

.../...

Copie

- Mairie de Bébing
- Mairie d'Imling

La responsable de l'unité police de l'eau



Céline DELLINGER